

(N<sup>o</sup> 95.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1862-1863.

### Projet de Loi qui approuve la convention de commerce et de navigation conclue, le 12 mai 1863, entre la Belgique et les Pays-Bas.

*(Voir les Nos 173 et 198 de la Chambre des Représentants.)*

**LÉOPOLD, ROI DES BELGES,**

*A tous présents et à venir, Salut.*

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

#### ARTICLE UNIQUE.

La convention de commerce et de navigation conclue, le 12 mai 1863, entre la Belgique et les Pays-Bas, sortira son plein et entier effet.

Bruxelles, le 22 mai 1863.

*Le Président de la Chambre  
des Représentants,  
(Signé) L. VERVOORT.*

*Les Secrétaires,  
(Signé) L. THIENPONT.  
H. DE BOE.*